



94

Créteil le 18 mars 2022

A l'occasion de la manifestation du 8 mars de lutte pour les droits des femmes à laquelle la FSU a participé, elle réaffirme ses mandats en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles qui perdurent dramatiquement dans la société comme le révèle jour après jour le nombre de plaintes et de féminicides.

La FSU prône un syndicalisme de transformation sociale. Elle mène un combat contre toutes formes de discriminations et de violences, notamment les Violences Sexuelles et Sexiste.

Nous militons sur nos lieux de travail pour faire appliquer ces principes et contraindre les employeurs du secteur privé et de la Fonction publique à prendre leurs responsabilités et à appliquer rigoureusement les procédures réglementaires.

Les suspensions ou mises à pied à titre conservatoire des agresseurs potentiels doivent être systématiques: ce ne sont nullement des sanctions mais au contraire les réponses les plus adaptées et les plus protectrices pour l'ensemble des parties, le temps que les faits soient établis ou pas.

Si, en cas de plainte de VSS la présomption d'innocence doit être garantie, elle ne doit pas conduire au silence ou pire, à la mise en doute des violences subies et des témoignages qui les corroborent. La

reconnaissance de la plaignante en tant que victime ainsi que sa protection doivent dans tous les cas être une priorité.

Force nous est de constater que, trop souvent, des plaintes sont classées sans suite. Le manque de formation des agent.es chargé.es de réceptionner les plaintes, le sexisme encore trop prégnant dans l'institution policière, la difficulté de prouver les faits dénoncés, la lenteur de la justice sont autant d'obstacles qui marginalisent voire disqualifient la parole des victimes. **C'est une violence de plus que nous ne pouvons tolérer. La FSU revendique des moyens pour une justice de qualité au service des citoyennes et des citoyens.**

Ces questions concernent aussi nos propres organisations qui ne peuvent s'affranchir en leur sein des positions qu'elles défendent sur les lieux de travail. Elles doivent être en cohérence avec les principes qu'elles défendent. Toutes les camarades doivent se sentir en sécurité dans les organisations syndicales : nous devons continuer à mener les combats en tous lieux pour l'égalité femmes-hommes sans craindre de questionner nos pratiques.

La FSU et ses syndicats mettent en place des cellules de veille permettant la protection, la défense et l'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes sur les lieux de travail mais également au sein même de nos organisations syndicales. Ces situations imposent d'être appréhendées avec retenue et professionnalisme en interne mais nécessitent aussi des actions claires et lisibles par toutes et tous. Il ne peut y avoir deux poids deux mesures en matière de violences et de crimes sexuels, mais une éthique claire et partagée par toutes nos organisations syndicales.

La FSU94 se refusera toujours à transiger avec les valeurs qu'elle défend et continuera d'agir sur la base des mandats partagés par les organisations syndicales partenaires de luttes.

Le CDFD FSU94